

## L'actu du jour

### Pourquoi parle-t-on autant des femmes voilées en France??

Le 11 octobre, une maman qui accompagnait la classe de son fils en sortie scolaire s'est retrouvée au cœur de l'actualité. Pourquoi ? Parce qu'elle portait le voile, un signe d'appartenance à la religion musulmane. Est-ce autorisé en France ? Et pourquoi cela provoque-t-il un débat ? *1jour1actu* t'aide à comprendre.



Ces femmes voilées et leurs familles manifestaient le 27 octobre à Toulouse, pour rappeler leur droit d'exercer librement leur religion. (© Alain Pitton/NurPhoto/AFP)

#### Que s'est-il passé lors de cette sortie scolaire??

Le 11 octobre, une maman accompagnait la classe de son fils **en sortie scolaire**. Ils visitaient le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, pour observer comment **les élus de la République** prennent des décisions. Un des élus est intervenu pour demander que cette maman **retire le voile** qui lui couvrait les cheveux, signe d'appartenance à la religion musulmane. Il a estimé que ce voile était contraire aux **principes de la laïcité**. Cette affaire a été beaucoup évoquée dans les médias, et a provoqué de nombreux **débats sur le voile et la laïcité**.

#### Pourquoi en parle-t-on ?

Parce que, ces dernières semaines, en France, on a beaucoup parlé des mamans musulmanes qui accompagnent des sorties scolaires en portant un voile sur la tête. Certains estiment que c'est leur droit, d'autres que cela

## C'est quoi, la laïcité??

La France est un État **laïque**. Cela veut dire que chacun **est libre** d'avoir la religion qu'il veut, mais que les religions **n'ont pas à se mêler** de la politique et du fonctionnement de la société.

**Pour bien comprendre ce qu'est la laïcité, regarde cette vidéo :**

## Cette maman avait-elle le droit de porter un voile??

En France, **la laïcité** fait que chacun a le droit de **pratiquer librement sa religion**, dans la vie privée ou en public. Les femmes musulmanes peuvent donc **porter un voile** dans la rue, par exemple.

Mais cette autorisation n'est pas valable partout. Ainsi, la loi interdit les signes religieux **dans les écoles**, car tous les enfants doivent y apprendre de la même façon, **sans être influencés** par une religion en particulier.

Alors, cette maman aurait-elle dû **enlever son voile** ? Non, car l'interdiction des signes religieux ne s'applique qu'aux élèves et au personnel de l'école, **pas aux accompagnateurs bénévoles** des sorties scolaires. Cette maman avait donc **le droit** de porter son voile.

## Mais alors, pourquoi ce débat??

Parce que, depuis longtemps, **les Français** n'arrivent pas à **se mettre d'accord** au sujet du voile :

- Certains pensent que le porter dans la rue est une façon de **proclamer sa religion** aux yeux de tous, ce qui est **contraire à la laïcité**. Ils voudraient donc l'interdire. Mais d'autres, à l'inverse, pensent que ce serait empêcher les femmes musulmanes de **pratiquer librement** leur religion... ce qui est aussi **contraire à la laïcité**.
- Pour certains, le voile est un signe de **soumission des femmes**, et serait donc **contraire au principe d'égalité** entre les hommes et les femmes. Mais d'autres pensent **qu'il ne faut pas empêcher** les musulmanes de pratiquer leur religion, juste parce qu'elles sont des femmes... car ce serait, là aussi, **contraire au principe d'égalité?!**

Bref, tu l'auras compris : pas facile de s'entendre sur **les principes de la République...** et sur la meilleure façon de les appliquer pour vivre tous ensemble.

Émilie Leturcq

Remerciements à Valentine Zuber, historienne, directrice d'études à l'École pratique des hautes études et spécialiste de la tolérance religieuse en Europe.

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](http://www.1jour1actu.com)

devrait être interdit.